



Demande générale de remboursement de la TPS/TVH et de la TVQ pour les institutions financières désignées particulières

Protégé B une fois rempli

Administré par l'agence du revenu du Canada

Utilisez ce formulaire si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

N'inscrivez rien ici.

- Vous êtes une institution financière désignée particulière (IFDP) aux fins de la TVQ et vous voulez demander un remboursement de la TPS/TVH, de la TVQ, ou des deux, pour un des motifs énumérés à la partie B.
- Vous êtes une IFDP aux fins de la TPS/TVH, mais pas aux fins de la TVQ, et vous voulez demander un remboursement de la TVQ pour un des motifs énumérés à la section 2 de la partie B, ou vous voulez demander un remboursement de la TPS/TVH et de la TVQ pour le même motif énuméré à la section 1 et à la section 2 de la partie B.

Pour trouver le code de motif qui s'applique à votre demande de remboursement et pour obtenir des instructions détaillées sur la façon de la remplir, consultez le guide RC4033, Demande générale de remboursement de la TPS/TVH, ou allez à canada.ca/tps-tvh-institutions-financieres.

Remarque

N'utilisez **pas** ce formulaire si vous êtes une IFDP aux fins de la TPS/TVH, mais **pas** aux fins de la TVQ, et que vous ne voulez pas demander de remboursement de la TVQ. Utilisez plutôt le formulaire GST189, Demande générale de remboursement de la TPS/TVH.

Partie A – Identification du demandeur

Nom de famille du demandeur
(particuliers seulement) ou nom
de l'entreprise ou de l'organisme
(incluez le nom commercial, s'il y a lieu) :

Prénom et initiales
du demandeur (particuliers seulement) :

Numéro d'assurance social (NAS) (s'il y a lieu) :

Numéro d'entreprise :

 R T

Langue de correspondance :

 Français Anglais

Cette demande modifie-t-elle
une demande précédente?

 Oui Non

Période visée :

Année Mois Jour Année Mois Jour

Du au

À USAGE INTERNE

IC NC

Partie A – Identification du demandeur (suite)

Adresse postale

N° d'unité – n° et rue, CP, RR :

Ville :

Province, territoire ou état :

Code postal ou code ZIP :

Pays :

Adresse de l'entreprise (si elle diffère de l'adresse postale)

N° d'unité – n° et rue, CP, RR :

Ville :

Province, territoire ou état :

Code postal ou code ZIP :

Pays :

Partie B – Motif de la demande de remboursement

Cochez la case de la section 1 – TPS/TVH ou de la section 2 – TVQ qui indique le motif de ce remboursement. Cochez **une** case seulement. Remplissez un formulaire distinct pour chaque motif de remboursement demandé.

Exception

Si vous demandez un remboursement de la TPS/TVH et le remboursement correspondant de la TVQ, cochez une case dans la section 1 – TPS/TVH et la case du code de motif correspondant dans la section 2 – TVQ. Pour plus de renseignements, consultez les pages 9 et 10.

Section 1 – TPS/TVH (toutes les dispositions législatives dans cette section se rapportent à la Loi sur la taxe d'accise)

Codes de motif

- 1A Montants payés par erreur pour l'achat ou la livraison de biens et services dans une réserve
- 1C Montants payés par erreur (paragraphe 261(1))
- 4 Produits commerciaux et œuvres artistiques exportés par un non-résident (paragraphe 252(1) et 252(2))
- 5 Régime d'aide juridique (paragraphe 258(2))
- 7 Vente taxable d'un immeuble par un non-inscrit (paragraphe 257(1)) ou d'une immobilisation (bien meuble) par une municipalité ou une municipalité désignée qui n'est pas un inscrit (paragraphe 257.1(1))
- 8 Bande indienne, conseil de tribu ou entité mandatée par une bande
- 9 Fonds de terre loué à titre résidentiel (paragraphe 256.1(1))
- 10 Non-résident non-inscrit à la TPS/TVH qui a acquis une fourniture taxable d'un service d'installation – remboursement payé ou crédité par le fournisseur inscrit (paragraphe 252.41(2))
- 11 Non-résident non-inscrit à la TPS/TVH qui a acquis une fourniture taxable d'un service d'installation – remboursement non payé ou crédité par le fournisseur (paragraphe 252.41(1))
- 12 Produits importés à un endroit situé dans une province non participante, ou importés à un endroit situé dans une province participante avec un taux inférieur de TVH (article 261.2)
- 13 Biens meubles incorporels ou services acquis dans une province participante (article 261.3)
- 16 Remboursement provincial au point de vente pour les articles admissibles
- 20 Décret de remise (pour en savoir plus sur ce motif, consultez le guide RC4033)
- 23 Allègement au point de vente pour les Premières Nations de l'Ontario (crédité par un fournisseur)
- 25 Remboursement prévu pour certains régimes de placement et fonds réservés d'assureur (paragraphe 261.31(2))
- 26 Choix fait par le fonds réservé et l'assureur (paragraphe 261.31(3))

Si vous produisez cette demande de remboursement sous :

- le code de motif 1A, 1C, 4, 5, 7, 8, 11, 12, 13, 16, 20, ou 25, remplissez les parties A, B, C (section 1), D (s'il y a lieu), E et F;
- le code de motif 9, remplissez les parties A, B, C (section 1), D (s'il y a lieu) et E;
- le code de motif 10 ou 26, remplissez les parties A, B, C (section 1), E, F et G;
- le code de motif 23, remplissez les parties A, B, C (section 3) et E.

Pour obtenir des détails et connaître les documents que vous devez joindre à cette demande, consultez le guide RC4033, Demande générale de remboursement de la TPS/TVH.

Partie B – Motif de la demande de remboursement (suite)**Section 2 – TVQ** (toutes les dispositions législatives dans cette section se rapportent à la Loi sur la taxe de vente du Québec)**Codes de motif**

- 1 Montants payés par erreur (article 400)
- 4 Bien et œuvres artistiques expédiés ou emportés hors du Québec, mais au Canada, par une personne qui ne réside pas au Québec, dans le cadre de l'exploitation d'une entreprise (articles 351 et 353.1)
- 5 Régime d'aide juridique (article 381)
- 7 Vente taxable d'un immeuble par un non-inscrit (article 379)
- 8 Bande indienne, conseil de tribu ou entité mandatée par une bande (article 400). Indiquez le numéro de la bande indienne : _____
- 9 Fonds de terre loué à titre résidentiel (article 378.1)
- 10 Non-résident du Québec non-inscrit à la TVQ qui a acquis une fourniture taxable d'un service d'installation – remboursement payé ou crédité par le fournisseur (article 357.5.2)
- 11 Non-résident du Québec non-inscrit à la TVQ qui a acquis une fourniture taxable d'un service d'installation – remboursement non payé ou crédité par le fournisseur (article 357.5.1)
- 13 Biens meubles incorporels ou services acquis au Québec pour être consommés, utilisés ou fournis hors du Québec (article 353.0.3)
- 14 Ouvre-porte automatique acquis pour être utilisé par une personne handicapée (article 402.6)
- 25 Remboursement pour certains régimes de placement et fonds réservés d'assureur (article 402.23)
- 26 Choix fait par le fonds réservé et l'assureur (article 402.25)
- 0 Autre motif (précisez) : _____

Si vous produisez cette demande de remboursement sous :

- le code de motif 1, 4, 5, 7, 8, 11, 13, 14, ou 25, remplissez les parties A, B, C (section 2), D (s'il y a lieu), E et F;
- le code de motif 9, remplissez les parties A, B, C (section 2), D (s'il y a lieu) et E;
- le code de motif 10 ou 26, remplissez les parties A, B, C (section 2), E, F et G.

Partie C – Remboursement demandé (remplir la partie F, s'il y a lieu, avant de remplir les sections 1 et 2)**Section 1 – Calcul de remboursement de la TPS/TVH** (ne remplissez pas cette section pour le code de motif 23)

Montant de la TPS/TVH (Ce montant peut être le montant réel de la TPS/TVH payée ou le montant calculé de la TPS/TVH en fonction du code de motif.) :

_____ \$

Si vous êtes un inscrit à la TPS/TVH, avez-vous inscrit le montant du remboursement demandé à la **ligne 111** de votre déclaration ?

Oui Non

Si oui, inscrivez la période de déclaration de cette déclaration.

Du

Année	Mois	Jour
_ _	_	_

 au

Année	Mois	Jour
_ _	_	_

Partie C – Remboursement demandé (suite)**Section 2 – Calcul de remboursement de la TVQ**

Montant de la TVQ (Ce montant peut être le montant réel de la TVQ payée ou le montant calculé de la TVQ en fonction du code de motif.) :

_____ \$

Si vous êtes un inscrit à la TVQ, avez-vous inscrit le montant du remboursement demandé à la **ligne 211** de votre déclaration de la TPS/TVH et de la TVQ?

Oui Non

Si **oui**, inscrivez la période de déclaration de cette déclaration de la TPS/TVH et de la TVQ.

Du

Année	Mois	Jour

 au

Année	Mois	Jour

Section 3 – Allègement au point de vente pour les Premières Nations de l'Ontario (remplissez cette section pour le code de motif 23 **seulement**)

Montant total de la **partie provinciale de la TVH** demandé pour l'allègement au point de vente pour les Premières Nations de l'Ontario crédité sur vos fournitures de biens ou services admissibles effectuées hors réserve :

_____ \$

Inscrivez la période de déclaration de la déclaration dans laquelle vous avez inclus ce montant et assurez-vous qu'il soit inscrit à la **ligne 111** de la déclaration.

Du

Année	Mois	Jour

 au

Année	Mois	Jour

Partie D – Adresse du tiers (ne remplissez **pas** cette partie pour les codes de motif 10, 23 et 26)

Remplissez cette partie **seulement** si vous souhaitez que votre chèque de remboursement soit envoyé à l'adresse du tiers. Le formulaire RC7257, Autorisation d'un tiers et annulation de l'autorisation d'un tiers aux fins des remboursements de TPS/TVH et de TVQ pour les institutions financières désignées particulières, doit être inclus ou nous avoir été envoyé précédemment, autorisant le tiers mentionné dans cette section à recevoir le chèque de remboursement établi à l'ordre du demandeur. Les renseignements sur le tiers indiqués dans cette section doivent correspondre aux renseignements figurant sur le formulaire RC7257. Vous n'avez pas besoin de remplir cette partie si l'adresse du tiers est la même que l'adresse postale inscrite sur votre compte.

Le fait de remplir cette partie n'autorise **pas** le tiers à être un représentant pour le compte du demandeur.

Le formulaire RC7257, Autorisation d'un tiers et annulation de l'autorisation d'un tiers aux fins des remboursements de TPS/TVH et de TVQ pour les institutions financières désignées particulières

est joint à cette demande a déjà été présenté

Partie D – Adresse du tiers (suite)**Adresse postale**

a/s de (Nom du tiers) :

N° d'unité – n° et rue, CP, RR :

Ville :

Province, territoire ou état :

Code postal ou code ZIP :

Pays :

Numéro de téléphone :

Poste :

Part E – Attestation

J'atteste que :

- les renseignements fournis dans cette demande et dans tout document joint sont exacts et complets;
- les montants demandés comme remboursement n'ont pas déjà été remboursés, crédités ou versés au demandeur identifié à la partie A et n'ont pas déjà été demandés comme crédits de taxe sur les intrants (aux fins de la TPS/TVH) ou comme remboursements de la taxe sur les intrants (aux fins de la TVQ) dans la déclaration de la TPS/TVH ou la déclaration de la TPS/TVH et de la TVQ du demandeur;
- le demandeur n'a pas le droit de demander les montants comme crédits de taxe sur les intrants ou comme remboursements de la taxe sur les intrants, ou d'obtenir autrement un remboursement ou une remise des montants;
- le demandeur n'a pas reçu de note de crédit ni émis de note de débit pour un remboursement, un ajustement ou un crédit pour tout montant demandé dans cette demande de remboursement.

Nous pouvons vérifier toute demande avant d'émettre un paiement

Nom (en lettres moulées)

Titre

Numéro de téléphone

Poste

Signature du demandeur ou du représentant autorisé
du demandeur

Année

Mois

Jour

Partie F – Détails de la demande de remboursement (ne remplissez pas cette partie pour les codes de motif 9 et 23)

Pour appuyer votre demande, joignez **tous** les documents et les renseignements requis. Ajoutez une page au besoin.

Section 1 de la partie C :

Montant de la TPS/TVH (Ce montant peut être le montant réel de la TPS/TVH payée ou le montant calculé de la TPS/TVH en fonction du code de motif.)

Section 2 de la partie C :

Montant de la TVQ (Ce montant peut être le montant réel de la TVQ payée ou le montant calculé de la TVQ en fonction du code de motif.)

	Date (AAAA-MM-JJ)	N° de la facture ou de la déclaration d'importation	Nom du fournisseur	Brève description des achats. Pour les achats de véhicules, inscrivez le numéro d'identification du véhicule au complet	TPS/TVH	TVQ
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
Inscrivez le total des montants de la colonne et reportez ce total à la section 1 de la partie C					Remboursement de la TPS/TVH demandé :	
Inscrivez le total des montants de la colonne et reportez ce total à la section 2 de la partie C					Remboursement de la TVQ demandé :	

Partie G – Renseignements généraux au sujet du fournisseur inscrit ou choix de l'assureur

À remplir par le fournisseur inscrit ou par l'assureur si le code de motif 10 ou 26 est inscrit à la partie B.

Nom du fournisseur inscrit ou de l'assureur : _____

Numéro d'entreprise : _____ R T _____

Adresse postale

N° d'unité – n° et rue, CP, RR : _____

Ville : _____

Province, territoire ou état : _____

Code postal ou code ZIP : _____

Pays : _____

Numéro de téléphone : _____ Poste : _____

Avez-vous payé ou crédité le remboursement au demandeur? Oui Non

Si **oui**, inscrivez la période de déclaration de la déclaration de la TPS/TVH et/ou de la TVQ dans laquelle vous avez fait le redressement (**ligne 107 et 207**). Joignez cette demande à la déclaration.

Du _____ Année Mois Jour au _____ Année Mois Jour

_____ Nom (en lettres moulées)

_____ Titre

_____ Signature du fournisseur ou de l'assureur ou du représentant autorisé du fournisseur ou de l'assureur

_____ Année Mois Jour

Les renseignements personnels (y compris le NAS) sont recueillis aux fins de l'administration ou de l'application de la Partie IX de la Loi sur la taxe d'accise, de la Loi sur la taxe de vente du Québec, de la Loi sur l'administration fiscale (Québec) et des programmes et activités connexes incluant l'administration de la taxe, les remboursements, les choix, la vérification, l'observation et la perception. Les renseignements recueillis peuvent être utilisés et communiqués aux fins d'autres lois fédérales qui prévoient l'imposition et la perception d'un impôt, d'une taxe ou d'un droit. Ils peuvent aussi être communiqués à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale ou étrangère dans la mesure où le droit l'autorise. Le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner des intérêts à payer, des pénalités ou d'autres mesures. Selon la Loi sur la protection des renseignements personnels, les particuliers ont le droit à la protection, à l'accès et à la correction de leurs renseignements personnels ou de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de leurs renseignements personnels. Consultez le Fichier de renseignements personnels ARC PPU 241 sur Info Source en allant à canada.ca/arc-info-source.

Renseignements généraux

Comment remplir la demande de remboursement?

Partie B – Motif de la demande de remboursement

Vous pouvez utiliser le même formulaire pour faire une demande d'un remboursement de la TPS/TVH et de la TVQ si le motif a un code correspondant pour chaque taxe.

Exemple

Si vous demandez un remboursement de la TPS/TVH pour les **codes de motif 1A et 8** et un remboursement de la TVQ pour le **code de motif 1**, vous pouvez remplir le même formulaire pour le **code de motif 1A** de la TPS/TVH et le **code de motif 1** de la TVQ, mais vous devez remplir un formulaire distinct pour le **code de motif 8** de la TPS/TVH.

Changement d'adresse

Vous ne pouvez **pas** utiliser ce formulaire pour demander un changement d'adresse. Les demandes écrites de changement d'adresse doivent contenir suffisamment de renseignements et être signées par un propriétaire ou un représentant autorisé répertorié dans votre dossier. S'il n'y a pas de propriétaire ni de représentant autorisé au dossier, vous devez en ajouter un avant d'effectuer un changement d'adresse.

Livres et registres

Vous devez conserver les documents originaux et les livres, registres et factures qui se rapportent à ce remboursement pour une période de six ans, puisque ce remboursement peut faire l'objet d'une vérification à une date ultérieure. Les reçus et les documents justificatifs soumis avec cette demande de remboursement ne vous seront pas retournés. Cette demande de remboursement peut faire l'objet d'une vérification.

Où envoyer votre demande de remboursement

Codes de motif 10 ou 26

Ne nous envoyez **pas** votre demande de remboursement si vous demandez un remboursement selon le **code de motif 10 ou 26**. Vous devez plutôt remettre cette demande au fournisseur inscrit à la TPS/TVH ou à l'assureur qui vous a payé ou crédité le remboursement.

Le fournisseur inscrit ou l'assureur doit remplir la partie G et joindre la demande de remboursement à sa déclaration de TPS/TVH et/ou de TVQ pour la période de déclaration au cours de laquelle le remboursement vous a été versé ou crédité. S'il produit sa déclaration en ligne, il doit envoyer cette demande de remboursement à l'adresse suivante :

Centre fiscal de l'Île-du-Prince-Édouard
275, chemin Pope
Summerside PE C1N 6A2

Tous les autres codes de motif

Si vous demandez un remboursement selon un autre code de motif et que vous produisez une déclaration de la TPS/TVH sur papier ou une déclaration de TPS/TVH et de TVQ et demandez un remboursement à la ligne 111 ou à la ligne 211, envoyez cette demande de remboursement avec votre déclaration à l'adresse indiquée sur votre déclaration de la TPS/TVH.

Sinon, envoyez cette demande de remboursement à l'adresse suivante :

Centre fiscal de l'Île-du-Prince-Édouard
275, chemin Pope
Summerside PE C1N 6A2

Codes correspondants

Code	Motif – TPS/TVH		Code	Motif – TVQ
1A	Montants payés par erreur pour l'achat ou la livraison de biens et services dans une réserve	▶	1	Montants payés par erreur
1C	Montants payés par erreur			
4	Produits commerciaux et œuvres artistiques exportés par un non-résident	▶	4	Bien et œuvres artistiques expédiés ou emportés hors du Québec, mais au Canada, par une personne qui ne réside pas au Québec, dans le cadre de l'exploitation d'une entreprise
5	Régime d'aide juridique	▶	5	Régime d'aide juridique
7	Vente taxable d'un immeuble par un non-inscrit ou d'un bien meuble par une municipalité ou une municipalité désignée qui n'est pas un inscrit	▶	7	Vente taxable d'un immeuble par un non-inscrit
8	Bande indienne, conseil de tribu ou entité mandatée par une bande	▶	8	Bande indienne, conseil de tribu ou entité mandatée par une bande
9	Fonds de terre loué à titre résidentiel	▶	9	Fonds de terre loué à titre résidentiel
10	Non-résident non-inscrit à la TPS/TVH acquéreur d'une fourniture taxable d'un service d'installation – remboursement payé ou crédité par le fournisseur inscrit	▶	10	Non-résident du Québec non-inscrit à la TVQ qui a acquis une fourniture taxable d'un service d'installation – remboursement payé ou crédité par le fournisseur
11	Non-résident non-inscrit à la TPS/TVH acquéreur d'une fourniture taxable d'un service d'installation – remboursement non payé ou crédité par le fournisseur	▶	11	Non-résident du Québec non-inscrit à la TVQ qui a acquis une fourniture taxable d'un service d'installation – remboursement non payé ou crédité par le fournisseur
13	Biens meubles incorporels ou services acquis dans une province participante	▶	13	Biens meubles incorporels ou services acquis au Québec pour être consommés, utilisés ou fournis hors du Québec
25	Remboursement pour certains régimes de placement et fonds réservés d'assureur	▶	25	Remboursement pour certains régimes de placement et fonds réservés d'assureur
26	Choix fait par le fonds réservé et l'assureur	▶	26	Choix fait par le fonds réservé et l'assureur

Avez-vous besoin d'aide?

Si vous voulez plus de renseignements sur la façon de remplir cette demande, consultez le guide RC4033, Demande générale de remboursement de la TPS/TVH, allez à canada.ca/tps-tvh-institutions-financieres ou composez le **1-855-666-5166**.

Pour obtenir nos formulaires et publications, allez à canada.ca/publications-tps-tvh.